

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures ci-après décrites lors de sa séance ordinaire du 15 février 2021 à 19 h qui se tiendra à huis clos par visioconférence.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard à ces demandes en transmettant ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 15 février 2021 à 19 h à l'adresse électronique suivante: greffier@opark.ca ou par téléphone, en composant le 450-536-0303.

- **DM-2020- 00054– 315, chemin Ozias-Leduc**

Cette demande aurait pour effet de rendre réputée conforme, une marge de recul de 0,72 mètre en cour latérale gauche alors que la marge latérale minimale exigée à la grille des spécifications C-93 du Règlement de zonage numéro 431 est de 4,50 mètres.

Le tout en référence au certificat de localisation, réalisé par **Sylvain Labrecque**, arpenteur-géomètre, en date du **27 août 2020**, sous le numéro **4715** de ses minutes.

De plus, cette demande aurait pour effet de rendre réputé conforme un nombre de cases de stationnement nul pour des locaux vacants dans un bâtiment commercial au lieu d'une case par vingt (20) mètres carrés de superficie de plancher tel que spécifié par l'article 148 (f) du Règlement de zonage numéro 431.

- **DM-2021-00001– 252, rue Connaught**

La présente demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une marge arrière de 3,93 mètres pour le bâtiment principal alors que la grille des spécifications de la zone H-39 exige une marge de recul arrière minimale de 7,5 mètres.

Le tout en référence au plan projet de lotissement, réalisé par **Roch Mathieu**, arpenteur-géomètre, en date du **27 novembre 2020**, sous le numéro **17660** de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 28 janvier 2021
M^e Julie Waite, Greffière